

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026
DLCM n°2026-022

Date de convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Régis BRAULT, Maire.

Étaient présents : Mme BABIN Jessie, M. BARRE David, Mme BIDAULT Mélanie, M. BIGOT Stéphane, BOISARD Cyrille, BOISBOUVIER Catherine, BOUHALLIER Aurélien, BRAULT Régis, CERISIER Nicolas, COUPÉ Mélanie, DELANOE Eric, DUPAS Lucille, FONTAINE Pierrette, GARNIER Jean-François, GAUDRON Renaud, GAUTIER Matthieu, GUILLAUME Annick, GUILLEUX Jean-Luc, LE BOURDAIS Virginie, MÉRIENNE Anne-Marie, MERZOUK Corinne, MONCEAU Yvan, MULOT Thibaut, PICARD Philippe, PILORGE Michel, PRUNIER Ludivine, QUINTON Virginie, ROUZIERE Marie-Claude, VANDENBROUCKE Valérie

Assistaient à la réunion : M. Gérard NOWACKI, directeur général des services, Mme Aurélie MARANDEAU, directrice générale adjointe, Madame Nathalie RAIMOGNI, assistante de direction

Secrétaire de séance : Mme Lucille DUPAS

OBJET

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune d'Ernée un effectif maximum de 8 adjoints.

Il est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote à main levée dont les résultats sont :

Votants : 29

Absentions : 7 (M. BIDAULT, S. BIGOT, A. GUILLAUME, J-L. GUILLEUX, C. MERZOUK, T. MULOT, M. PILORGE)

Contre : 0

Pour : 22

* **décide** la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

* **autorise** le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,

Lucille DUPAS



Le Maire,

Régis BRAULT

